

**RELANCE DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL N° DNCMP/
99/F /2018-2019 POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN
SERVICE D'UN CABLE DE TELECOMMANDE DES EQUIPEMENTS NAVAIDS DE
L'AEROPORT INTERNATIONAL DE BUJUMBURA POUR LE COMPTE DE L'AUTORITE
DE L'AVIATION CIVILE DU BURUNDI**

Date de publication : 28/02 /2019
Date d'ouverture des offres : 15/04 /2019

Objet

1. L'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi relance un avis d'Appel d'Offres Ouvert International pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'un câble de télécommande des équipements Navais de l'aéroport international de Bujumbura pour le compte de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi dont les spécifications techniques sont reprises à la deuxième partie de ce dossier.

Financement du marché

2. Le marché sera financé sur fonds propres de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi, exercice 2018/2019.

Spécification du marché

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert International (AAOI) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Les fournitures, les travaux et/ou services prévus dans le cadre de ce marché est en un seul lot.

5. Le marché est à exécuter dans un délai maximum de soixante (60) jours calendaires.

Conditions de participation

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités techniques, juridiques et financières nécessaires à l'exécution du marché.



7. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics.

Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès de la Direction de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi, sise à l'Aéroport International de Bujumbura, Tél : +257 22 20 31 02/ +257 22 20 31 00; Fax : +257 222223428 ; E-mail : aacb@aacb.bi moyennant le paiement de cinquante mille Francs burundais (BIF 50 000) à verser 50% au crédit du compte n°1123/168 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi ou à la caisse de l'AACB et 50% au crédit du compte N°1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres, **dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.**

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi sise à l'Aéroport International de Bujumbura, Tél : +257 22 20 31 02/ +257 22 20 31 00 ; Fax : +257 222223428 ; **E-mail : aacb@aacb.bi**, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins dix (10) jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 13 de l'Avis d'Appel d'Offres.

Présentation de l'offre

10. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission de trois millions de francs burundais (BIF 3 000 000) pour les soumissionnaires locaux ou toute autre monnaie équivalant (dollar américain ou euro) convertible par la Banque de la République du Burundi pour les soumissionnaires étrangers.

Validité des offres

11. Les offres sont valables pendant une période de cent vingt (120) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

12. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée au point 17 ci-dessous au plus tard le 15 / 04 / 2019 à 10 heures.

13. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.



Séance d'ouverture des offres

14. L'ouverture des offres aura lieu le ..15.../...04.../2019 à 10 heures 30min.

15. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants dans la salle des réunions de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi sise à l'Aéroport International de Bujumbura. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des Marchés Publics, un cadre requis par l'autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas sur le PV d'ouverture des offres.

16. Les exigences en matière de qualification sont:

a) Pour l'offre technique

1. Les preuves d'achat du dossier de cet Appel d'Offres portant le numéro du marché;
2. La déclaration d'origine des fournitures suivant le modèle en annexe 3 ;
3. La déclaration de nationalité suivant le modèle en annexe 4;
4. Une référence technique similaire du soumissionnaire dans le domaine;
5. Une attestation originale de non redevabilité de l'INSS en cours de validité pour les soumissionnaires locaux ou l'équivalent pour les étrangers ;
6. Une attestation de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'OBR en original et en cours de validité pour les soumissionnaires locaux ou l'équivalent pour les étrangers ;
7. Une attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce qui date au plus de trois (3) mois pour les soumissionnaires locaux ou l'équivalent pour les étrangers ;
8. L'adresse fixe connue suivant le formulaire de renseignement du soumissionnaire en annexe 8 du présent DAO ;
9. Le certificat d'Immatriculation Fiscale (NIF) pour les soumissionnaires locaux ou l'équivalent pour les étrangers ;
10. Un acte d'engagement rédigé suivant le modèle en annexe 2 au présent DAO.
11. La garantie bancaire de soumission suivant le modèle en annexe 5.
12. L'autorisation du fabricant en original (Eviter de produire une attestation d'un concessionnaire) suivant le modèle en annexe 9 ;
13. Les spécifications techniques du câble à fournir ;
14. Le prospectus en original du matériel proposé.



b) Pour l'offre financière

1. Le détail des prix suivant le modèle en annexe 1;
2. Le bordereau des prix unitaires rédigé suivant le cadre du bordereau des prix unitaires suivant le modèle en annexe 6;
3. Un acte de soumission rédigé suivant le modèle en annexe 7 ;
4. Le délai d'exécution.

NB : - En cas de groupement, chaque membre du groupement doit obligatoirement fournir ses propres documents administratifs demandés aux points 3, 5,6, 7, 8 et 9 de l'offre technique ;

- Acte notarié du groupement ;
- Une procuration notariée autorisant le(s) signataire(s) de la soumission à agir au nom du groupement en qualité de Chef de file;
- En cas de groupement, les membres du groupement doit ouvrir un compte au nom du groupement pour les différentes cautions bancaires exigées et un NIF du groupement ;
- L'absence ou la non-conformité d'un de ces éléments ci-haut spécifiés entraîne automatiquement le rejet de l'offre lors de l'analyse conformément à l'article 183 du Code de Marchés Publics.

Adresse

17. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est:

Autorité de l'Aviation Civile du Burundi
Aéroport International de Bujumbura
B.P 694 Bujumbura- Burundi
Tél : +257 22 20 31 02/ +257 22 20 31 00
E-mail: aacb@aacb.bi

R A A O I N° DNCMP/ 99 /F/ 2018-2019

« Offre pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'un câble de télécommande des équipements Navais de l'aéroport international de Bujumbura pour le compte de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi ».

A n'ouvrir qu'en séance publique du 15/04/2019

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AUTORITE
DE L'AVIATION CIVILE DU BURUNDI**

Emmanuel HABIMANA

REPUBLICQUE DU BURUNDI
DG-AACB
B.P.694
Bujumbura-Burundi
Direction Générale de l'Autorité
de l'Aviation Civile du Burundi